



Commune de SAINT- ANDRE-DE-SANGONIS
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE
Révision Générale du P.L.U.

Par arrêté N° 2019-01-067 du 30 avril 2019, Monsieur le maire de Saint André de Sangonis a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur les dispositions du projet de révision générale du Plan Local d'Urbanisme qui sera approuvé par le conseil municipal au terme de l'enquête.

La procédure a fait l'objet d'une évaluation environnementale permettant de mettre en place les mesures ERC (éviter/réduire/compenser), conduisant à limiter l'incidence de l'application du Plan sur l'environnement.

Monsieur Jean-Claude MONNET a été désigné par Madame la Présidente du tribunal administratif de Montpellier comme commissaire-enquêteur.

L'enquête se déroulera à la mairie, au service urbanisme (1er étage) où est consultable le dossier du 13 juin 2019 à partir de 8h30 au 12 juillet 2019 jusqu'à 17H00, aux jours et heures suivantes :

- lundi, mardi et jeudi de 8h30 à 12h00
- vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

Le dossier est également consultable sur le site internet: <https://www.registre-dematerialise.fr/1277> et sur le site de la commune <https://mairie.saintandredesangonis.com/>.

M. le commissaire-enquêteur recevra en mairie, salle du Conseil Municipal, 2ème étage, les :

- 13 juin 2019 de 9h à 12h
- 26 juin 2019 de 14h à 17h
- 12 juillet 2019 de 14h à 17h

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de Révision Générale du plan local d'urbanisme pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie, au service urbanisme (1er étage) et sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/1277>

Elles peuvent également être adressées par écrit à l'adresse suivante : Monsieur le commissaire enquêteur – Mairie de Saint-André-de-Sangonis, Cours de la Place 34725 SAINT ANDRE DE SANGONIS ou par voie électronique à l'adresse suivante :

enquete-publique-1277@registre-dematerialise.fr

Toute information relative au projet de Révision Générale du P.L.U. de Saint André de Sangonis ou à la présente enquête publique peut être demandée par courrier auprès de Monsieur le Maire de Saint André de Sangonis Cours de la Place 34725 SAINT ANDRE DE SANGONIS ou par voie électronique à l'adresse suivante : accueil@sangonis.fr .

Le rapport, les conclusions et l'avis motivé du Commissaire-enquêteur, transmis au Maire seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête :

- à la mairie de Saint André de Sangonis
- sur le site internet <https://www.registre-dematerialise.fr/1277>

Les personnes intéressées pourront en obtenir communication dans les conditions prévues par la Loi n° 78-753 du 17/07/1978 modifiée.

Jean Pierre GABAUDAN
Maire